Règlement Interclubs Départementaux Jeunes Saison 2022-2023

1) GENERALITES :

1.1 Les championnats d'Interclubs Départementaux opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06").

1.2 Les championnats d'Interclubs Départementaux Jeunes (ICDJ) opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06"). Ils comportent une seule division, la Départementale 1 Jeunes (D1J) composée de 2 poules de 4 équipes. (Ce nombre pourra être revu à la hausse en fonction de la demande des clubs).

1.3 Les ICDJ se déroulent sur 2 samedi. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés dans ce règlement à l'article 6.

1.4 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres". Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes.

1.5 Les championnats ICDJ sont hiérarchiquement situé au-dessous des championnats d'Interclubs Régionaux Jeunes (ICRJ).

1.6 L'ICDJ est une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue PACA, organisée par le Comité départemental (BAD'06). Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux (ci-après désignée par "la Commission Compétition Départementale" (CCD)).

1.7 La CCD est responsable devant le Conseil d'Administration du BAD'06.

1.8 Le site internet IcBad est utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

1.9 L'organisateur accueillant les ICDJ, s'engage à respecter le "Règlement Complémentaire des Compétitions" (RCdC) de BAD'06 pour la saison en cours.

2) INSCRIPTION DES EQUIPES :

2.1 Les équipes qualifiées (promues ou qui ont gagné la montée dans une division supérieure) ainsi que les nouvelles équipes doivent confirmer annuellement leur inscription, cette confirmation s'effectue en envoyant un mail d'engagement, au plus tard avant le 20 janvier au soir.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CCD, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportive.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICD doit régler au BAD'06 la somme de 10€ par équipe engagée. Seuls les clubs affiliés à BAD'06 pourront inscrire une équipe.

2.4 Dans le cas où un club aurait du mal à constituer une équipe, il peut inscrire une équipe BAD'06 en se regroupant avec d'autres clubs dans une division. Les conditions de création de l'équipe BAD'06 devront faire l'objet d'une dérogation faite par la CCD et signée par tous les clubs participant à l'équipe BAD'06.

2.5 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Départementale, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et verra toutes ses rencontres perdues par WO.

3) PROMOTION :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du chapitre 2, l'équipe championne est promue en ICRJ. L'équipe vice-championne peut être aussi promue par la Ligue PACA.

4) COMPOSITION DES EQUIPES :

4.1 En ICDJ, une équipe doit être composée de joueurs et joueuses qui devront être :

- Minime au maximum, autorisés à jouer en compétition et licenciés au plus tard le mercredi à 23h59 précédant la journée.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les 2 signées par le joueur)

4.2 Les équipes sont composés de 2 groupes de badistes :

- Groupe des grands : aussi appelé Groupe 1, est composé exclusivement de badistes Minime. Les sur-classements ne sont pas autorisés.
- Groupe des petits : aussi appelé Groupe 2, est composé de badistes Benjamin. Les sur-classements sont autorisés, ainsi les poussins et les minibads devront jouer dans les mêmes conditions que les benjamins sur tous les matchs.

4.3 Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.

4.4 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

4.5 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.

4.6 Lorsque l'un des points 4.1 à 4.5 n'est pas respecté, les matchs concernés seront considérés comme perdus par WO.

5) TIRAGE AU SORT DES EQUIPES :

5.1 J-7 : Tirage au sort intégral des équipe pour l'ordre des rencontres.

6) DEROULEMENT DES RENCONTRES :

6.1 BAD'06 doit envoyer, au plus tard 3 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux équipes et au Juge-Arbitre (JA) / Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO).

6.2 L'organisateur doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et une table. L'organisateur doit obligatoirement prévoir une personne pour tenir la table de marque en liaison avec le JA, lorsqu'il y en a un, en charge de la gestion de la compétition.

6.3 Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sera considérée comme WOv sur la rencontre. Cette disposition ne s'applique pas si le retard est motivé (accident circulation, ...) et si l'équipe adverse et la CCD ont été prévenues à temps (à l'appréciation de la CCD).

6.4 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le JA responsable de la compétition s'il est présent.

6.5 Chaque rencontre comprend 6 matchs :

- 1 simple homme Minime
- 1 simple dame Minime
- 1 double mixte Minime
- 1 simple homme Benjamin
- 1 simple dame Benjamine
- 1 double mixte Benjamin

Soit un garçon et une fille minimum pour le Groupe 1 et le Groupe 2 respectivement.

6.6 Si une équipe ne joue pas un match, le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.7 En cas de WO pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de – 1 point par match forfait au classement général, dans la limite de 3 WO par rencontre. Au-delà de 3 WO, la rencontre est déclarée WO.

6.8 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.9 Il est recommandé à l'organisateur d'avoir une buvette sur les ICDJ.

7) BAREMES ET CLASSEMENT :

7.1 Pour déterminer le résultat d'une rencontre, chaque match gagné rapporte 1 point. Un match perdu ou WO rapporte 0 point.

7.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.3 Tous les matchs doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.4 Les phases de poules se déroulent lors de la 1ère journée et permet aux 8 équipes de faire 3 rencontres dans la journée, soit 6 matchs par joueur maximum.

7.5 Pour la phase de poules, chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Bonus offensif (6/0) : +1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (2/4) : +1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite : 1 point

7.6 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.7 A l'issue de la 1ère journée, les 2 premières équipes de chaque poule jouent les places 1 à 4 lors de la 2ème journée, pendant que les 2 autres équipes de chaque poule jouent les place 5 à 8.

7.8 Les phases finales se déroulent pour que les 8 équipes jouent 2 rencontres : le 1er de la poule A rencontre le 2ème de la poule B, pendant que le 1er de le poule B rencontre le 2ème de la poule A. Les vainqueurs de ces 2 rencontres se jouent pour déterminer les places 1 et 2 pendant que les perdant de ces 2 rencontres se jouent pour déterminer les places 3 et 4. (En parallèle, les équipes finissant 3ème et 4ème des poules se jouent de la même manière pour déterminer les places 5 à 8).

7.9 S'il y a égalité parfaite (matchs, sets et points identiques) lors d'une des rencontres des phases finales, le résultat du mixte dans la catégorie Minime sera pris en compte pour départager les deux équipes.

8) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :

8.1 Pas d'obligation pour la saison en cours.

9) ARBITRAGE :

9.1 BAD'06 désigne et prend en charge le déplacement et le forfait de 2 Arbitres et d'un JA sur les ICDJ.

9.2 L'arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou de jeunes officiels UNSS licenciés à la FFBaD. Il est préférable que la demande soit faite à BAD'06 avant les journées d'ICDJ, mais peut être faite le jour même au JA/GEO.

9.3 Les Juges de Lignes éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA.

10) VOLANTS :

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton

11) RESPECT DE LA DISCIPLINE :

12.1 Le championnat se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

12.2 La CCD reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

12.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la CCD selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.